



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1446

Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et la Scop Sarl Les Trois Huit - Compagnie de théâtre jusqu'au 31 août 2022

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 27 JANVIER 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 1 FEVRIER 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : M. GODINOT Sylvain

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1446 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS  
ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA SCOP SARL LES TROIS  
HUIT - COMPAGNIE DE THEATRE JUSQU'AU 31 AOUT  
2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La SCOP SARL Les Trois-Huit-compagnie de théâtre est un collectif de création théâtrale qui réunit une équipe artistique, technique et administrative. Le collectif fait vivre le nouveau théâtre du Huitième (NTH8), situé 22 rue Commandant Pégout dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, au sein d'un bâtiment municipal, dénommé l'Espace 101.

Depuis 2003, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon accompagnent le travail de la compagnie Les Trois-Huit dans le cadre d'une convention pluripartite d'objectifs, la dernière ayant été signée en 2017.

Fin 2020, dans le contexte très particulier de la crise sanitaire, un avenant à la convention a été signé par les partenaires publics pour prolonger d'un an la convention d'objectifs et leur soutien à la compagnie Les Trois-Huit.

La convention vient à échéance le 31 décembre 2021.

Lieu de fabrication théâtrale, le NTH8 accompagne les écritures contemporaines grâce à des premières mises en scène de texte.

La compagnie accueille et s'associe également avec d'autres équipes artistiques, lyonnaises notamment, dans un esprit mutualiste, et se donne une mission d'incubateur de jeunes artistes.

Pôle de création artistique et de médiation, le NTH8 multiplie les actions menées en direction des publics malentendants, en s'impliquant notamment dans un parcours culturel spectateurs-trices sourd-es (PCSS).

L'équipe s'investit fortement dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement et plus particulièrement dans le quartier prioritaire des Etats-Unis.

La compagnie a élaboré ces dernières années un projet artistique et culturel en cohérence avec les orientations de la politique de la Ville de Lyon dans les domaines des arts vivants et notamment du théâtre.

En septembre 2021, la Ville de Lyon, en lien avec la DRAC et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a lancé un nouvel appel à projets pour le nouveau théâtre du 8<sup>ème</sup> sur la période 2022-2024, renouvelable une fois.

L'équipe artistique sélectionnée sera connue au printemps 2022.

Considérant l'engagement de la Compagnie sur la saison en cours et au vu de l'appel à projets en cours, la Ville de Lyon a décidé de mettre en place une convention d'objectifs pour une durée de 8 mois, accompagnant ainsi Les Trois-Huit jusqu'au 31 août 2022.

Par ailleurs, à titre d'information, la Ville de Lyon met ses locaux, le nouveau théâtre du 8<sup>ème</sup>, à disposition, à titre gratuit, de la SCOP SARL par convention d'occupation temporaire dont la durée a été prolongée de huit mois également lors du conseil municipal du 16 décembre 2021.

La Ville de Lyon attribue à la SCOP SARL Les Trois-Huit compagnie de théâtre, une subvention de fonctionnement individualisée au budget primitif d'un montant de 150 000 euros pour l'exercice 2022.

En 2021, le montant de la subvention s'élevait à 195 000 euros.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention d'objectifs établie entre la Ville de Lyon et la SCOP SARL Les Trois Huit- compagnie de théâtre jusqu'au 31 août 2022 est adoptée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à la mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET